

République du Bénin

Ministère de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales

CONFINTEA VI BRESIL 2009

**TENDANCES RECENTES
ET SITUATIONS ACTUELLES DE L'EDUCATION
ET DE LA FORMATION DES ADULTES (EdFoa)**

RAPPORT NATIONAL DU BENIN

**AUTEUR : MINISTERE DE L'ALPHABETISATION ET DE LA
PROMOTION DES LANGUES NATIONALES**

AVRIL 2008

SOMMAIRE

Sigles et abréviations	4
Méthodologie	5
Résumé analytique	6
Contexte	7
Bref Aperçu du Bénin	7
Chapitre 1 : LE CADRE LEGISLATIF, POLITIQUE ET ADMINISTRATIF DE L'EdFoa AU BENIN	
1-1- Le Cadre législatif	8
1-1-1. La Constitution	
1-1-2. Les textes législatifs	
1-2- Le Cadre de référence politique	8
1-3- Le Cadre administratif	9
CHAPITRE 2 : LE FINANCEMENT DE L'ALPHABETISATION AU BENIN	10
2-1- Les Contributions de l'Etat	10
2-1-1- Projet Généralisation de l'Alphabétisation au Bénin	
2-1-2- Fonds d'appui à l'alphabétisation et à l'éducation en langues nationales	
2-2- Contributions des structures décentralisées (communes)	12
2-3- Contributions des communautés bénéficiaires des programmes	12
2-4- Contributions des Confessions religieuses et des ONG	12
2-5- Contribution financière des partenaires	12
2-6- Aperçu de quelques partenaires du sous secteur	13
2-7- Utilisation des ressources allouées au secteur de l'alphabétisation	13
CHAPITRE 3 : QUALITE DES SERVICES D'EdFoA AU BENIN	13
3-1- Cadre organisationnel, de coordination et de gestion	13
3-1-1- Organisation de l'Alphabétisation et de l'éducation des adultes (AEA) au Bénin	
3-1-2- Gestion et évolution des infrastructures d'alphabétisation	
3-2- Description des offres d'éducation et de formation des adultes	15
3-2-1- Le Programme National d'alphabétisation et d'éducation des adultes	
3-2-1-1- L'alphabétisation initiale	
3-2-1-2- La post-alphabétisation	
3-2-1-3- La formation spécifique	
3.2.2 - Les programmes sectoriels d'alphabétisation	
3.2.3 - Les programmes des organisations de la Société civile	
3-3- Statut et formation des personnels	17
3-3-1- Opportunités de formation professionnelle permanente	
3-3-2- Initiative sous régionale de professionnalisation des métiers de l'alphabétisation	
3-3-3 Après CONFINTEA 1997	
3-3.4 –Etat actuel des personnels d'alphabétisation	
3-4- Recherches, innovation et bonnes pratiques	21
3-4-1- Politique nationale et approche systémique de la recherche	
3-4-2- Structures de recherches existantes	
3-4-3- Stratégies de recherche-action et d'innovation	
3-4-4- Processus et Etapes de la recherche	
3-4-5- Les bonnes pratiques	
3-4-5-1- Foyers Ruraux	
3-4-5-2- Environnement lettré en langues nationales	

- 3-4-5-3- Innovations et bonnes pratiques
- 3-4-5-4- Nécessité d'une généralisation des innovations

CHAPITRE 4 : PROBLEMATIQUE DE LA MOTIVATION ET DE LA PARTICIPATION DES POPULATIONS A L'ALPHABETISATION

- 4-1- Bref aperçu du passé 25
- 4-2- Analyse de quelques résultats de campagnes d'alphabétisation de 1997 à 2007 25
 - 4-2-1- Alphabétisation Initiale
 - 4-2-2- Post –Alphabétisation
- 4-3- Propositions pour renforcer la motivation et améliorer la participation des populations 28

CHAPITRE 5 : PERCEPTIONS DE L'ALPHABETISATION AU BENIN

- 5-1- Perceptions historiques de l'alphabétisation au Bénin 30
- 5-2- Perceptions actuelles de l'alphabétisation au BENIN 30

CHAPITRE 6 : SUIVI ET EVALUATION DES PROGRAMMES D'ALPHABETISATION ET D'EDUCATION DES ADULTES

- 6-1- Le suivi des programmes 32
 - 6-1-1- Les objectifs du suivi
 - 6-1-2- Les niveaux du suivi
 - 6-1-3- Les outils du suivi
 - 6-1-4- La méthodologie du suivi
- 6-2- L'évaluation des programmes 34
 - 6-2-1- Les mécanismes et modalités d'évaluation
 - 6-2-2- Les outils d'évaluation
 - 6-2-3- Les épreuves d'évaluation
- 6-3- Difficultés et perspectives

CHAPITRE 7 : PERSPECTIVES ET ATTENTES DU BENIN 35

- 7-1- Perspectives
- 7-2- Attentes du Bénin

- Bibliographie 38

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEA	: Alphasbétisation et Education des Adultes
AFA Bénin	Association des femmes alphabétiseurs du Bénin
AFD	: Agence Française de Développement
BAD	: Banque Africaine de Développement
CBDIBA	: Centre Béninois pour le Développement des Initiatives à la Base
CCA	: Coordonnateur Communal d'Alphasbétisation
CDAEA	: Centre Départemental d'Alphasbétisation et d'Education des Adultes
CEMA	: Centre d'Edition des Manuels d'Alphasbétisation
CENALA	: Centre National de Linguistique Appliquée
CFCA	: Centre de Formation des Cadres de l'Alphasbétisation (Niamey)
COFINTEA	: Conférence Internationale sur l'Education des Adultes
CoGeCa	: Comité de Gestion de Centre d'Alphasbétisation
DANIDA	: Agence Danoise de Coopération
DEDA	: Développement et Education des Adultes (Université de Ouagadougou)
DEPOLINA	: Déclaration de Politique Nationale d'Alphasbétisation et d'Education des Adultes (Bénin)
DNAEA	: Direction Nationale de l'Alphasbétisation et de l'Education des Adultes
DSLCL	: Département des Sciences du Langage et de la Communication
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
Dvv	: Association Allemande pour l'Education des Adultes
EdFoA	: Education et Formation des Adultes
EPT	: Education pour tous
FAD	: Formation à distance
FAST RACK	: Initiative accélérée de développement sectoriel
FIDA	: Fonds International de Développement Agricole
GEFAD	: Groupe d'Etude et de Formation à l'Auto Développement
ICCO	International Church Cooperation Organization
INSAE	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MAPLN	: Ministère de l'Alphasbétisation et de la Promotion des Langues Nationales
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSC	: Organisation de la Société Civile
PADPPA	: Programme d'Appui au Développement Participatif de la Pêche Artisanale
PDDSE	: Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education
PDE	: Projet de Développement de l'Elevage
PDRT	: Projet de Développement des Plantes à Racines et Tubercules
PdT	: Pédagogie du texte
PILSA	: Projet d'Intervention Locale pour la Sécurité Alimentaire
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PSTE	: Pays Pauvres Très Endettés
PROMIC	: Projet de Micro finance et de Commercialisation
PTF	: Partenaire Technique et Financier
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SNV	Organisation néerlandaise de développement
TIC	: Technologie de l'Information et de la Communication
UDP	: Union Départementale de Producteurs
UIL	: Unesco Institute for Life Long Learning
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	: Organisation des Nations Unies pour l'Enfance
UPC	: Union des Producteurs de Coton

METHODOLOGIE

L'élaboration du présent rapport a fait l'objet d'un processus participatif impliquant l'ensemble des acteurs du sous secteur représentés par :

- les Organisations paysannes, les groupements féminins et autres groupes cibles bénéficiaires des programmes à travers tous les 12 départements du pays ;
- les ONG, les Confessions religieuses et autres prestataires privés des services d'alphabétisation et d'éducation des adultes ;
- les structures étatiques d'encadrement technique des programmes aux niveaux communal et départemental ;
- et enfin, au niveau national, les bureaux d'étude et consultants, la CNBU, la Direction Nationale de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes, et le Ministère de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales.

La rédaction du rapport a été conduite par un Groupe Thématique appuyé par six Equipes d'enquêteurs qui ont parcouru l'ensemble du territoire national en vue de la collecte des données.

La démarche méthodologique utilisée à cet effet comporte les étapes ci-après :

1. recherche documentaire ;
2. appropriation du guide de l'UNESCO Institute for Life Long Learning (UIL);
3. élaboration des outils d'enquête
4. collecte des informations sur le terrain ;
5. dépouillement des données ;
6. analyse des données et rédaction de l'avant-projet du rapport ;
7. pré-validation de l'avant-projet du rapport avec la participation des membres du Cabinet du Ministère ;
8. intégration des amendements ;
9. validation au plan national du projet de rapport avec la participation des représentants de toutes les catégories d'acteurs du secteur ;
10. finalisation et transmission du rapport à l'UNESCO.

RESUME ANALYTIQUE

Au terme de la décennie 1997-2007, le bilan des processus d'EdFoA au Bénin a révélé quelques avancées notables en dépit des insuffisances structurelles qui appellent des réformes urgentes.

- Ainsi, au regard du cadre législatif, politique et administratif, la loi fondamentale de 1990 et les textes de loi pris au cours de la période de référence (1997-2007) réaffirment l'obligation pour l'État d'assurer l'effectivité du droit à l'éducation pour tous et la nécessité de l'éradication de l'analphabétisme ; de même, un document de politique nationale (DEPOLINA) adopté en 2001 annonce une rupture avec la perception instrumentale de l'alphabétisation (accès à l'écrit) et s'inscrit dans une vision holistique de l'éducation des adultes axée sur les activités de développement. Enfin, la volonté politique fortement exprimée par le Gouvernement actuel du Bénin s'est traduite par la création en novembre 2007 d'un ministère à part entière en charge de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales.
- En termes de financement, les contributions de l'État restent très modestes, se situant à hauteur de 1% du total des ressources allouées à l'ensemble du système éducatif. Toutefois, et conformément aux recommandations du Forum National sur le Secteur de l'Éducation réuni en février 2007, la contribution de l'État devrait être portée à 3% du budget alloué à l'ensemble du secteur de l'éducation avec la création du nouveau Ministère.
- Au regard de la qualité des offres et services d'EdFoA,
 - ↳ les infrastructures d'accueil restent précaires dans leur ensemble ; toutefois, des efforts accrus visant l'érection de centres d'alphabétisation adéquats sont consentis depuis 2006 (55 nouveaux centres construits sur une prévision de 100) ;
 - ↳ le statut des personnels reste préoccupant en l'absence d'offres adéquates de formation professionnelle et d'un corps de métier reconnu; par conséquent, la création d'une filière de professionnalisation est envisagée ;
 - ↳ concernant la recherche, les initiatives restent limitées ; toutefois, quelques innovations, encore à l'étape expérimentale, sont mises en œuvres par des OSC/ONG avec l'appui de partenaires.
- La participation des populations reste problématique en raison de certaines pesanteurs sociales, mais aussi et surtout à cause de l'inadéquation des contenus des programmes avec les besoins des groupes cibles.
- La perception de l'alphabétisation a évolué au cours de la décennie passant d'une vision traditionnelle (accès à l'écrit) à une vision holistique d'éducation des adultes axée sur les activités de développement ;
- En matière de suivi-évaluation, les difficultés récurrentes sont liées à la qualité des prestations andragogiques relatives à la maîtrise et à la restitution en langues nationales de certains concepts mathématiques et autres notions techniques et scientifiques. Les solutions passent par une formation professionnelle accrue au profit des personnels d'encadrement à tous les niveaux.
- Au regard de tout ce bilan, le Bénin escompte de sa participation à la CONFINTEA VI, le partage d'expériences en matière d'appui à la recherche et aux innovations ainsi que le soutien à la formation professionnelle des personnels d'EdFoA.

CONTEXTE

Dans le cadre de la tenue de la sixième conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA VI) prévue au Brésil en mai 2009, le Bénin, à l'instar des autres pays de la communauté internationale, présentera un bilan de la décennie 1997-2007. Le présent rapport national a été élaboré à cet effet, et sa réalisation s'est réalisée selon un processus participatif impliquant l'ensemble des acteurs y compris les structures étatiques, les ONG et les partenaires du sous secteur de l'éducation et de la formation des adultes.

BREF APERCU DU BENIN

Selon le recensement général de la population réalisé en 2002, la République du BENIN compte une population de 6.769.914 de personnes, ce chiffre doit être actualisé sur la base d'un taux d'accroissement démographique de 3%.

Par ailleurs, après trois décennies d'efforts soutenus dans le cadre de la lutte pour l'éradication de l'analphabétisme, le taux d'analphabétisme des personnes âgées de 15 ans et plus reste encore élevé avec de fortes disparités entre les départements et les sexes ; il est de 67,4% sur le plan national dont 78,1% pour les femmes.

Le système éducatif comporte une forte composante formelle et un sous secteur d'éducation des adultes en gestation, dont les caractéristiques générales sont analysées dans le présent bilan qui couvre la période de référence de 1997 à 2007, soit dix ans après la CONFINTEA V.

Le présent rapport national élaboré dans le cadre de la préparation de la CONFINTEA VI vise à décrire :

- le cadre législatif, politique et administratif de l'EdFoA
- le financement de l'EdFoA
- la qualité des services d'EdFoA
- la participation des populations
- les perceptions de l'alphabétisation au Bénin
- le suivi-évaluation
- les attentes du Bénin face à la tenue de la CONFINTEA VI

CHAPITRE 1 : LE CADRE LEGISLATIF, POLITIQUE ET ADMINISTRATIF DE L'EdFoA

Le Cadre législatif doit être compris comme l'ensemble des textes et dispositions d'ordre juridique et législatif qui régissent les orientations nationales en matière d'Alphabétisation et d'éducation des Adultes au Bénin.

Quand au cadre politique, il inclut les textes de référence exprimant la vision et précisant les orientations nationales en la matière ; tandis que le cadre administratif comprend les structures en charge de la gestion, de l'encadrement et du suivi des activités d'EdFoa.

1-1- Le Cadre législatif

Il comprend la loi fondamentale et les textes législatifs pris au cours de la période de référence 1997-2007.

1-1-1. La Constitution

La loi fondamentale du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin continue de régir le sous-secteur de l'Alphabétisation et de l'éducation des Adultes.

En effet, elle définit le nouveau cadre juridique de l'Alphabétisation et de l'éducation des Adultes au Bénin, notamment dans son préambule où il est affirmé que, « malgré les changements successifs de régimes politiques et de gouvernement, le peuple béninois est resté attaché à ses valeurs de civilisation culturelles, philosophiques et spirituelles ».

En son article 8, elle dispose que : « l'Etat a l'obligation absolue (...) d'assurer à ses citoyens l'égal accès à la santé, à l'éducation, à la culture, à l'information, à la formation professionnelle et à l'emploi ». Elle précise par ailleurs, concernant les langues nationales, notamment en son article 11, que « toutes les communautés composant la Nation béninoise ont le droit d'utiliser leurs langues parlées et écrites ainsi que leur propre culture dans le strict respect de celles des autres ». Elle prescrit enfin que l'Etat doit promouvoir le développement des langues nationales d'intercommunication.

1-1-2. Les textes législatifs

Les textes législatifs régissant le sous secteur ont été pris à différentes périodes de la décennie 1997-2007. Il s'agit des lois ci-après :

- La Loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes du Bénin qui, en son article 99 prescrit aux communes de promouvoir les langues nationales ;
- La Loi n°2003-17 du 11 novembre 2003 portant Orientation de l'Education Nationale qui stipule que les langues nationales peuvent aussi servir à dispenser les enseignements ;

Ces deux textes de lois s'inscrivent dans la dynamique des innovations éducatives que vise la loi n° 91-006 du 25 février 1991 portant Charte Culturelle de la République du Bénin qui prescrit, en ses articles 17 et 18, la nécessité de développer les langues nationales et d'éradiquer l'analphabétisme sous toutes ses formes.

1-2- Le Cadre de référence politique

Le cadre de référence politique comprend les engagements souscrits par le Bénin à travers des résolutions de rencontres nationales et internationales majeures consacrées au sous secteur d'une part et de l'autre, la vision et les orientations nationales définies à travers un document de politique nationale d'alphabétisation et d'éducation des adultes (DEPOLINA) adopté en 2001 et portant sur 10 ans jusqu'à l'horizon 2010.

Les orientations politiques ont été précisées à différentes occasions à savoir :

- **En 1997, La Table Ronde sur le secteur de l'éducation** avait réaffirmé que l'Alphabétisation et l'éducation des Adultes constituaient une composante essentielle du système éducatif et devaient, à ce titre, bénéficier des mêmes attentions que la composante formelle.
- **En mars 2001**, dans le cadre d'une approche visant à terme l'éradication de l'analphabétisme, le Bénin s'est doté d'un document de politique intitulé: **Déclaration de Politique Nationale d'Alphabétisation et d'Education des Adultes (DEPOLINA)** définissant une nouvelle vision, une mission réactualisée, de nouveaux objectifs et des stratégies appropriées tout en identifiant les moyens institutionnels, humains, matériels et financiers nécessaires à sa mise en œuvre jusqu'à l'horizon 2010.
- **En 2006**, un **Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education** adopté par le gouvernement béninois a posé un diagnostic du sous-secteur et a relevé certaines insuffisances de la DEPOLINA telles que l'absence de liens avec les politiques suivies tant dans le système formel que dans les autres politiques sectorielles de développement.
- **Du 12 au 16 février 2007, Le Forum national sur le secteur de l'éducation** réuni à Cotonou a permis de procéder à un nouveau diagnostic du sous-secteur, et de réaffirmer l'importance de l'Alphabétisation et l'Education des Adultes comme **un véritable outil de développement**. Ce forum a également souligné la nécessité qu'une approche holistique soit privilégiée en la matière. Les recommandations faites à cet effet allaient dans le sens de l'amélioration des stratégies de mise en œuvre des programmes et de l'arrimage du sous-secteur au système éducatif. Ces recommandations ont abouti à la création, d'abord, du Ministère de l'Enseignement Primaire intégrant l'Alphabétisation et les Langues Nationales puis, enfin, en novembre 2001, du Ministère de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales.

1-3- Le Cadre administratif et structurel

La mise en œuvre de l'une des recommandations du Forum relative au défi de l'instabilité institutionnelle du sous-secteur a été la création en novembre 2007 du **Ministère de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MAPLN)** qui a pour mission : la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique générale de l'Etat en matière d'alphabétisation, de promotion des langues nationales, et de leur introduction effective dans le système éducatif formel.

Les principales structures qui animent ce Ministère sont : la Mission de Promotion des Langues Nationales, la Direction Nationale de l'Alphabétisation et de l'Education des Adultes, le Projet de généralisation de l'alphabétisation, et le Fonds d'Appui à l'Alphabétisation et à l'Education en Langues Nationales.

En conclusion, l'ensemble de ces dispositions s'inscrit dans le cadre de la réalisation des engagements auxquels le Bénin a souscrit au regard des objectifs de l'EPT, des OMD, du DSRP, de la Déclaration de Hambourg et de l'Agenda pour l'Avenir, et traduisent la détermination du Gouvernement béninois à promouvoir et à développer l'Alphabétisation et l'Education des Adultes au Bénin.

CHAPITRE 2 : LE FINANCEMENT DE L'EdFoa AU BENIN

Au Bénin, le financement des activités d'éducation et de formation des adultes relève du rôle régalien de l'Etat qui a toujours alloué des ressources dont l'importance variait en fonction des priorités de développement. Ainsi, au début des années 1970, la volonté politique fortement affirmée dans le cadre du socialisme de masse avait favorisé un engagement financier notable de l'Etat.

Cependant, les mutations politiques intervenues au cours des années 1980 couplées avec les difficultés économiques conjoncturelles, ont limité la capacité de l'Etat à répondre de façon adéquate à l'évolution des besoins en termes de ressources. A ce stade, le secteur a bénéficié, dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale, de l'appui sectoriel des partenaires au développement à l'éducation en général, et aux programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes en particulier.

2-1- Contributions de l'Etat

Les contributions de l'Etat s'effectuent à travers un dispositif comprenant diverses structures et modalités de mobilisation des ressources destinées au sous secteur ; c'est dans ce contexte qu'un projet de généralisation de l'alphabétisation et un fonds d'appui ont été créés.

2-1-1- Projet de Généralisation de l'Alphabétisation au Bénin

Dans le cadre de l'initiative PPTE, le Bénin bénéficié d'une remise de dettes qui a généré des ressources affectées à un projet dénommé « Projet de Généralisation de l'Alphabétisation pour la réduction de la pauvreté » dont les objectifs sont de contribuer à l'identification, la validation et la mise en oeuvre des projets entrant dans le cadre de la réalisation du programme stratégique de l'Etat en matière d'alphabétisation et d'éducation des adultes. Les ressources mises à la disposition de ce projet s'élève actuellement à plus d'**UN MILLION de Dollars US**.

2-1-2- Fonds d'appui à l'alphabétisation et à l'éducation en langues nationales

Par ailleurs, l'engagement résolu et réaffirmé de l'Etat en faveur du renforcement des activités d'éducation des adultes s'inscrivant dans les stratégies de réduction de la pauvreté s'est également traduit par la création d'une structure autonome dénommée Fonds d'appui à l'alphabétisation et à l'éducation en langues nationales avec pour mission de mobiliser toutes les ressources financières nécessaires à la promotion des activités du secteur et dont la gestion sera soumise à des règles de transparence et d'efficacité.

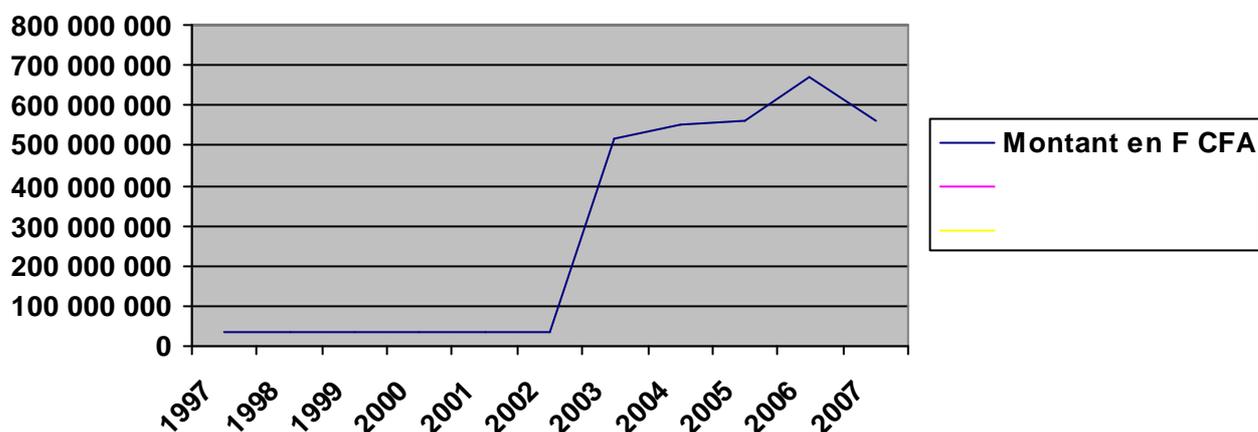
Les contributions budgétaires annuelles de l'Etat de 1997 à 2007 figurent au tableau ci-dessous.

Tableau N°1 : Financements du sous-secteur de l'Alphabétisation par l'Etat de 1997 à 2007

Année	Sources de Financement	Montant octroyé (en F CFA)	Entités attributaires	Observations		
1997	BUDGET NATIONAL	35 000 000	DNAEA, CDAEA, CEMA, INAEA, FNAAEA, APAEA, ADAEA, FAPLNA, DGAEA, CCA,			
1998		35 000 000				
1999		35 000 000				
2000		35 000 000				
2001		35 000 000				
2002		35 000 000				
2003		515 192 000				
2004		549 323 000				
2005		559 527 000				
2006		669 527 000				
2007		559 527 000				
TOTAL (1997/2007)				3 063 096 000		

Source : DNAEA. Ce niveau de contributions étatiques (uniquement destinées au fonctionnement des directions départementales d'EdFoa, n'incluent pas toutes les autres dépenses majeures relatives aux salaires et traitements des personnels du sous secteur, aux frais de location et d'entretien des infrastructures administratives ; par ailleurs, ces montants s'ajoutent aux apports financiers complémentaires mis à disposition du sous secteur à travers des accords bilatéraux par la coopération suisse au Bénin, principal donneur du sous secteur depuis 1968..

Figure 1 : Evolution de la contribution de l'Etat dans le financement de l'EdFoa (1997-2007)



NB : Au regard des chiffres figurant sur le tableau ci-dessus, on note que de 1997 à 2002, le montant alloué au sous-secteur sur le budget national est resté à un niveau constant. Cela est dû aux accords de financement successifs signés par l'Etat béninois et divers PTF pour appuyer les activités d'alphabétisation ; de même, la remise de dettes dans le cadre de l'initiative PPTTE dont le Bénin a bénéficié, a permis d'affecter à la Direction Nationale de l'Alphabétisation et de l'Education des Adultes, sous forme de projet (Projet Généralisation de l'Alphabétisation) un crédit de 515 192 000. Cet accroissement substantiel s'est maintenu au cours des années 2005, 2006 et 2007.

2-2- Contributions des structures décentralisées (communes)

Il est prévu dans le budget de toutes les communes et municipalités du pays, des ressources destinées à la prise en charge de certains personnels et au fonctionnement de certains centres. Le niveau de ces ressources reste variable d'une commune à l'autre ; elles sont fonction des capacités financières locales.

2-3- Contributions des communautés bénéficiaires des programmes

Les bénéficiaires des programmes apportent à la fois des contributions en nature et en ressources financières.

En effet, les populations interviennent en investissement humain (construction, aménagement et entretien des centres d'alphabétisation). Elles contribuent également en termes de financement et de construction d'infrastructures durables (complexe de bâtiments destinés aux activités socioculturelle et éducative).

Enfin, les apprenants contribuent en termes d'acquisition de matériel didactique et d'outil de gestion des centres.

2-4- Contributions des Confessions religieuses et des ONG

Les confessions religieuses contribuent de façon notable à l'EdFoa à travers l'ouverture et l'équipement de centres intégrés d'alphabétisation et d'apprentissages divers, la formation et la prise en charge financière des formateurs ; la conception et la mise en œuvre d'offres et programmes de formations techniques pour les jeunes gens et jeunes filles.

De même, certaines ONG contribuent à la construction de centres intégrés d'apprentissage ; à la formation et à la prise en charge financière des facilitateurs. Elles fournissent parfois des motos à ces facilitateurs. Au nombre de ces ONG , l'on peut citer : ID/PCA ; Aide et Action ; L T D ; etc.

2-5- Contribution financière des partenaires

Depuis le lancement des campagnes à la fin des années 1960, certains partenaires ont toujours été présents, notamment la Coopération Suisse, principal soutien de l'Etat dans ce sous secteur, qui continue d'accorder des ressources substantielles pour le renforcement des activités d'alphabétisation et d'éducation des adultes.

Toutefois, en 2002, des lenteurs observées dans l'application des réformes prévues dans le cadre de la DEPOLINA, ont conduit certains PTF à suspendre momentanément leur appui financier direct aux structures étatiques, tout en la maintenant et en l'accroissant au profit des ONG qui demeurent des structures d'exécution de proximité s'efforçant d'introduire des innovations dans les approches d'alphabétisation.

Depuis 2006/2007, un nouveau cadre de financement a été adopté en collaboration avec les PTF et s'est traduit par :

- l'adoption de l'outil de planification du PDDSE ;
- la mise en place d'un cadre de concertation regroupant l'Etat et les Partenaires de l'éducation,
- la mise en œuvre de l'initiative FAST TRACK

2-6- Aperçu de quelques partenaires du sous secteur

Dans le cadre de la coopération multilatérale les organismes tels que la BAD, le FIDA, L'UNESCO, l'UNION EUROPEENNE, le PNUD, l'UNICEF, HUNGER PROJECT BENIN, la SNV, ICCO, et bien d'autres, ont contribué au financement des activités d'alphabétisation à travers l'appui multisectoriel à différents programmes et projets de développement gérés par l'Etat et des ONG.

Le principal partenaire technique et financier de l'Etat dans le sous secteur reste la coopération suisse dont le soutien ne s'est jamais démenti depuis la fin des années 1960. Les ressources mises à disposition par les partenaires sont généralement destinées à diverses activités d'EdFoa dont la formation des formateurs, l'élaboration de matériel didactique, l'acquisition de matériels roulants (véhicules et motos) ; l'achat de fournitures et l'octroi de subvention pour les frais d'entretien, etc.

D'une manière générale, et selon les chiffres recueillis par rapport à la période de référence, les contributions de ces différents partenaires représentent un pourcentage non négligeable des ressources globales mises à disposition du sous secteur et dont le niveau varie selon les années.

2-7- Utilisation des ressources allouées au secteur de l'alphabétisation

Les différentes contributions financières, qu'elles proviennent de l'Etat ou des autres partenaires techniques et financiers, sont utilisées dans les diverses rubriques de fonctionnement du sous-secteur ; à savoir : formation des formateurs, production de matériel didactique, acquisition des biens d'équipement et de matériel roulant ; paiement des différentes prestations relatives à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des activités d'alphabétisation et d'éducation des adultes.

CHAPITRE 3 : QUALITE DES SERVICES D'EdFoA AU BENIN

3.1 Cadre organisationnel, de coordination et de gestion

La qualité des services d'EdFoA dépend de plusieurs facteurs au nombre desquels l'organisation et la gestion des programmes, l'état des structures d'accueil, la formation professionnelle des personnels, l'expérimentation et la généralisation d'innovations, et enfin, la recherche-action pour accompagner tous ces processus.

3.1.1 Organisation de l'Alphabétisation et de l'éducation des adultes (AEA) au Bénin

L'instabilité institutionnelle du secteur de l'Alphabétisation s'est traduite par les changements successifs de ministère de tutelle à savoir :

- Ministère de la Culture et de la Communication, 1997-2006 ;
- Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme : 2001-2003
- Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, 2006-2007.

Afin de donner plus de visibilité au sous-secteur, l'alphabétisation a été arrimée au système éducatif, en étant d'abord intégrée au Ministère de l'enseignement primaire et maternel; puis en devenant un Ministère à part entière chargée de l'Alphabétisation à partir de novembre 2007.

Cette option politique majeure traduit la volonté politique du Gouvernement de s'appuyer sur les différents segments de l'Education, notamment l'Alphabétisation et l'Education des Adultes qui concerne près de 67.4% (selon le RGPH3-2002) de la population de la tranche d'âge de 15 ans et plus, pour propulser le Bénin au rang des pays à économie prospère.

Au sein du **Ministère de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MAPLN)**, Il existe deux types de structures en charge de l'EdFoa à savoir :

- **les structures de concertation et d'animation** que sont les **comités d'alphabétisation** qui constituent des cadres de concertation visant à mettre en synergie tous les acteurs des différents secteurs de développement ayant un rôle direct ou indirects dans la mise en œuvre des processus d'EdFoa. Ces comités sont installés aux différents échelons de l'administration territoriale (national, départemental, communal et villageois) ; ils jouent un rôle de programmation et de suivi des actions sur le terrain ; cependant ils ne sont pas pleinement fonctionnels, notamment au niveau national. Leur redynamisation est une impérieuse nécessité notamment au niveau local, car leur bon fonctionnement permettrait d'assurer une meilleure synergie entre acteurs et une articulation plus féconde entre l'EdFoa et les autres objectifs de développement (santé, développement rural, environnement, etc.)
- **les structures d'encadrement techniques aux niveaux national, départemental et communal** ont un rôle opérationnel ; il s'agit de :
 - **la DNAEA**, en tant que **structure opérationnelle, coordonne les activités d'alphabétisation au plan national** avec pour mission essentielle la conception, le contrôle et l'évaluation de la politique d'alphabétisation et d'éducation des adultes ;
 - **Les directions départementales** qui ont un rôle similaire au niveau de chacun des 12 départements ;
 - **Le Centre d'Edition des manuels d'Alphabétisation (CEMA)**, structure technique spécialisée qui est en charge de la production des manuels et matériel didactique d'alphabétisation ; et dont la finalité est de contribuer au renforcement de l'environnement lettré.
 - **La Mission de Promotion des Langues Nationales** ; ses objectifs sont, entre autres, de créer les conditions pour une introduction des langues nationales dans le système éducatif formel et pour le développement de l'environnement lettré en langues nationales.
 - **Le Fonds d'Aide à l'Alphabétisation et à l'Education en Langues Nationales** ayant pour mission de coordonner la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des activités d'EdFoa.

3.1.2 - Gestion et évolution des centres d'alphabétisation

Les centres d'alphabétisation et de post-alphabétisation sont les infrastructures d'accueil des apprenants. Leur nature varie d'un milieu à l'autre. Ce sont dans la plupart des cas des **infrastructures légères sommairement aménagées** (sous l'arbre du village ou sous un hangar érigé en matériaux précaires par la communauté, etc.). Parfois, les domiciles privés et les salles de classe sont mis à contribution.

Par contre dans certaines localités productrices de coton par exemple, une partie des ristournes mobilisées par les associations de producteurs de coton a servi à construire des centres d'alphabétisation en matériaux définitifs avec des bureaux pour les responsables communaux d'alphabétisation. Il en est de même pour certains comités de gestion de crédits agricoles et certaines ONG.

Depuis 2006 **l'Etat béninois**, avec l'appui de certaines institutions financières internationales telles que la Banque Africaine de Développement dans le cadre du Projet Education III et IV, **s'investit de plus en plus dans l'érection d'infrastructures en matériaux définitifs** au profit des populations avec une discrimination positive en faveur des zones à fort taux d'analphabétisme. Des efforts supplémentaires seront faits avec la construction et l'équipement de quarante cinq (45) centres d'alphabétisation sur les ressources du fonds catalytique Fast-Track.

Au total, des efforts considérables restent à fournir en matière de construction et d'équipement d'infrastructures d'accueil pour la formation des adultes en raison du caractère sommaire des centres d'alphabétisation et de leur nombre largement en deçà du minimum requis pour l'atteinte des objectifs de l'Education pour Tous et de ceux du Millénaire pour le Développement.

3.2 Description des offres d'éducation et de formation des adultes

Au Bénin, les offres d'éducation et de formation des adultes sont plus ou moins variées et se fondent pour l'essentiel sur le Programme National d'Alphabétisation et d'Education des Adultes développé par le Gouvernement depuis les années 1970. Elles peuvent être catégorisées comme suit :

- le Programme National ;
- les programmes sectoriels ;
- les programmes des organisations de la Société civile.

3.2.1 - Le Programme National d'alphabétisation et d'éducation des adultes

Les initiatives prises en matière d'enseignement/apprentissage des langues nationales, notamment l'expérience de l'alphabétisation fonctionnelle des paysans producteurs de coton de la région septentrionale du Bénin, ont permis de définir un programme national d'alphabétisation dont le cursus comprend actuellement trois composantes : l'alphabétisation initiale, la post-alphabétisation et la formation spécifique.

3-2-1-1- L'alphabétisation initiale vise les analphabètes totaux des deux sexes âgés de 15 à 49 ans (la population active) et permet de leur apprendre à lire, à écrire et à calculer par écrit dans les langues maternelles. La méthode utilisée est inspirée

de Paolo Freire et fondée sur l'éveil de la conscience des apprenants au regard des problèmes de leur milieu. L'enseignement/apprentissage comporte les étapes ci-après : discussion socio-économique sur un thème d'intérêt, formulation d'une phrase-clé d'où sont extraites les lettres à étudier, association desdites lettres pour former les syllabes et le mot-clé, reconstitution de la phrase à partir des mots. Le support didactique utilisé est un syllabaire à deux ou trois tomes selon la langue.

Les compétences acquises à l'issue de cette phase étant purement instrumentales, et la formation est certifiée par la délivrance d'une attestation sans équivalence dans le système éducatif formel.

Il importe de signaler cependant qu'étant donné les évolutions actuelles en matière de sciences sociales et de technique, le contenu du matériel didactique utilisé nécessite d'être actualisé de manière à l'adapter aux besoins éducatifs des apprenants.

3-2-1-2- La post-alphabétisation est la phase qui suit l'alphabétisation initiale. Elle comporte trois niveaux et permet au néo-alphabète de consolider les acquis de la phase précédente, de le rendre apte à apprendre par lui-même et d'acquérir de nouveaux savoirs permettant l'amélioration de ses conditions de vie en acquérant des compétences d'ordre général.

Le Programme Intégré de Post-Alphabétisation Fonctionnelle (PIPAF) élaboré avec l'appui de la Coopération Suisse couvre les niveaux I, II, et III et comprend l'acquisition de connaissances pratiques dans cinq domaines à savoir la santé, l'environnement, la gestion des activités économiques, les faits de société et les bienfaits de l'éducation ; ce programme donne également lieu à la délivrance d'une attestation.

3-2-1-3- La formation technique spécifique vise quant à elle l'amélioration de la qualification professionnelle des apprenants par l'acquisition de savoirs et de savoir-faire spécifiques et la valorisation des savoirs locaux par l'écrit. Il s'agit des formations techniques précises de courte durée axées sur les AGR, au travers desquelles l'alphabétisation/formation sert de vecteur à l'acquisition de connaissances techniques et pratiques au profit des néo-alphabètes avancés en vue de leur permettre d'atteindre des objectifs de productivité accrue dans le cadre d'activités professionnelles/génératrices de revenus. Ce type de formation confère des compétences d'ordre technique et est assurée par les ONG et les partenaires.

3.2.2. Les programmes sectoriels d'alphabétisation

Ici l'alphabétisation est considérée comme un vecteur de messages éducatifs spécifiques. Il s'agit dans la plupart des cas des volets d'alphabétisation mis en œuvre dans le cadre de projets/programmes sectoriels de développement et dont les contenus sont orientés vers des thématiques propres aux secteurs considérés, à savoir, Développement rural, Santé, Environnement, etc ; ces volets d'alphabétisation servent à des fins de vulgarisation pour la réalisation d'objectifs sectoriels.

Ces programmes d'alphabétisation prennent en compte l'alphabétisation initiale et la post-alphabétisation et sont généralement développés par des structures étatiques et les partenaires.

3.2.3 - Les programmes des organisations de la Société civile

Ils sont souvent calqués sur le Programme National en terme de méthode avec des contenus plus ou moins spécifiques (ONG, confessions religieuses, etc.). Toutefois, des innovations sont en cours d'expérimentation par certaines ONG.

Ainsi, dans le Nord Bénin, deux ONG à savoir DERANA et SIAN SON expérimentent deux innovations, l'une relative à la Pédagogie du Texte (PdT), et l'autre relative à une méthode inspirée de l'approche Tin Tua développée dans un pays voisin qu'est le Burkina Faso.

Lesdites innovations visent, pour ce qui concerne la PdT à créer les conditions de pérennisation de l'environnement lettré dans les langues nationales ; et pour ce qui concerne l'approche Tin Tua, elle vise une articulation plus renforcée entre alphabétisation et activités de développement et a ainsi permis une autopromotion des populations bénéficiaires qui ont su prendre en charge le développement local.

3-3- Statut et formation des personnels

Les ressources humaines constituent l'un des facteurs déterminants d'assurance de la qualité des offres et services d'alphabétisation et d'éducation des adultes. Au Bénin, la situation des personnels d'alphabétisation demeure préoccupante tant au regard de leur statut que de la professionnalisation des métiers du sous secteur. Une perspective historique permettrait de comprendre l'état actuel de ces personnels

3-3-1- Opportunités limitées de formation professionnelle

Au lancement des campagnes d'alphabétisation vers la fin des années 1960 et au début des années 1970, les ressources humaines du sous secteur de l'alphabétisation étaient constituées **de personnels provenant d'autres secteurs à savoir l'enseignement primaire, le développement rural, la santé etc.** La majorité de ces personnels avait bénéficié de formations initiales de courte durée afin d'être familiarisés avec les méthodes d'alphabétisation. Différentes catégories étaient concernées à savoir :

- La catégorie des **cadres et chercheurs des structures académiques de recherches linguistiques fondamentales et appliquées** qui étaient alors chargés de l'appui à la conception des premiers modules de formation des maîtres d'alphabétisation et du matériel didactique essentiellement axés sur l'acquisition des compétences instrumentales de transcription des langues nationales d'alphabétisation ;
- **La catégorie des instituteurs et autres agents de l'administration** en exercice ou à la retraite, chargés à l'époque de la formation et de l'encadrement des maîtres d'alphabétisation ;
- **La catégorie des maîtres d'alphabétisation ayant** généralement un niveau scolaire minimale et qui bénéficiaient d'une courte formation initiale (d'1 à 2 semaines) afin de leur permettre d'assurer les cours d'initiation à la transcription.

Remarque importante : Au cours de cette phase historique (fin des années 1960/début des années 1970) de lancement des campagnes d'alphabétisation, **les**

opportunités de formation professionnelle étaient limitées pour l'ensemble des personnels d'alphabétisation. Toutefois, le Département des Sciences du Langage et de la Communication offre des modules de formation dans le domaine de **l'alphabétisation et développement** et de la **didactique des langues africaines**.

3-3-2- Initiative sous régionale de professionnalisation des métiers de l'alphabétisation

A partir de l'année 1974, le Bénin s'est impliqué dans la **mise en place d'un dispositif sous régional de professionnalisation des métiers d'alphabétisation**. Cette initiative s'est traduite par la création de la première structure à vocation sous régionale de formation professionnelle destinée aux agents et cadres moyens d'alphabétisation ; il s'agit du **Centre de formation des cadres d'alphabétisation (CFCA)** basé à Niamey au Niger.

Les premiers agents du Bénin ayant bénéficié de cette formation professionnelle étaient des **praticiens de terrain du niveau BEPC**, pour la plupart des instituteurs ayant rejoint le sous secteur de l'alphabétisation au démarrage des campagnes au cours des années 1970.

Remarque importante : A ce stade et toujours avant la CONFINTEA V de 1997, au niveau national, aucune structure de formation professionnelle n'existait pour les agents d'alphabétisation, ni au niveau intermédiaire, ni dans l'enseignement supérieur qui ne disposait pas d'offres académiques de spécialisation en la matière. Toutefois, le Département des Sciences du Langage et de la Communication (DSL) de l'Université d'Abomey-Calavi offre des modules de formation ayant trait à la didactique des langues africaines et à l'approche alphabétisation et développement.

3-3-3 Après CONFINTEA 1997

Après la CONFINTEA V de 1997, un diagnostic a été entamé dès 1998 en vue d'identifier les problèmes et autres insuffisances du secteur. Ladite étude soulignait l'absence d'un statut des personnels et déplorait le faible niveau de professionnalisation des métiers d'alphabétisation tant au niveau des cadres que des praticiens de terrain.

Par ailleurs, le document de politique nationale d'alphabétisation (DEPOLINA) adopté en 2001 mentionnait l'impérieuse nécessité de créer une filière de professionnalisation des métiers d'alphabétisation et d'éducation des adultes notamment au sein de l'Université, mais cette recommandation est restée sans suite.

A l'heure actuelle, les praticiens d'alphabétisation ne constituent pas encore un corps de métier professionnel et n'ont pas de statut reconnu au sein de la fonction publique nationale. Ils continuent de bénéficier de formations de courte durée, essentiellement axées sur la didactique des langues nationales et visant l'acquisition des compétences de base en lecture/écriture et en calcul écrit.

Ces offres de formation de courte durée restent limitées et ne peuvent favoriser à l'étape actuelle, la maîtrise de contenus didactiques d'alphabétisation et d'éducation des adultes au sens holistique, qui seraient axés sur les activités génératrices de revenus par exemple.

Cependant, des partenaires du secteur de même que des ONG s'efforcent de produire des modules de formation et du matériel didactique axés sur les compétences de résolution de problèmes, notamment dans le domaine du développement rural (techniques culturelles, pratiques agropastorales, etc.).

Enfin, depuis 2005, le Bénin est impliqué dans un projet sous régional de création de filière de formation académique et professionnalisant en alphabétisation et éducation des adultes, avec l'appui de plusieurs partenaires à savoir, l'Institut de l'Unesco pour l'éducation tout au long de la vie (UIL), DvV internationale de même que des universités anglophones d'Afrique où ce projet a déjà pris forme depuis 2001.

S'inscrivant dans une **vision holistique** de l'éducation des adultes, ce projet vise par ailleurs la contextualisation des approches d'éducation des adultes en Afrique, et doit favoriser la création dans les toutes prochaines années, de départements et d'instituts de formation de formateurs d'adultes en sciences de l'éducation des adultes, au sein des universités francophones d'Afrique de l'Ouest et de Madagascar.

De même, ledit projet inclut l'élaboration de manuels didactiques destinés à ces futures filières et les premiers ouvrages en chantier concernent l' « Introduction à l'éducation des adultes en Afrique » ; « Les Fondements et la philosophie de l'éducation des adultes en Afrique » ; la « Psycho sociologie de l'éducation des adultes en Afrique ».

Des cadres et experts béninois sont activement impliqués dans la réalisation de ce projet, au nombre desquels l'actuel directeur national de l'alphabétisation, le coordonnateur du projet de généralisation de l'alphabétisation au Bénin et un chercheur/consultant d'un institut indépendant de recherche du Bénin qui coordonne ce projet sous régional.

3-3.4 –Etat actuel des personnels d'alphabétisation

On distingue le personnel des structures étatiques et le personnel des organisations de la Société civile.

a) Le personnel du secteur étatique comprend :

- les cadres de conception ;
- les cadres d'encadrement ;
- les agents d'exécution.

L'ensemble de ces différentes catégories de personnel est caractérisé par une insuffisance numérique prononcée. Au niveau central, l'effectif de la plupart des services est réduit au titulaire. Au niveau des structures opérationnelles de terrain, la situation est alarmante. Dans certaines Directions départementales, le personnel se limite à trois personnes, les postes de Chefs de division étant cumulés par des Coordonnateurs d'Alphabétisation de Commune. Il n'est pas rare d'en trouver qui assurent la coordination des activités dans deux communes.

En ce qui concerne les personnels qui interviennent au quotidien au niveau des centres (**superviseurs, animateurs (trices) et les maîtres (tresses)**),

- Ils sont traités sur **la base du bénévolat**,
- ne reçoivent que des **gratifications insignifiantes** ;
- Ces gratifications étant calculées au prorata du nombre de centres conduits à évaluation et d'apprenants déclarés alphabétisés à l'issue d'une campagne de six mois.
- Aussi, leur nombre se réduit-il au fil des campagnes.

Par contre, les personnels ONG et de certains partenaires au développement bénéficient de meilleures conditions de travail, notamment une **rémunération consistante et mensuelle**, et quelquefois aussi des **mesures incitatives** très attractives comme les **moyens de transport (véhicules et motos)**.

En outre, contrairement aux autres corps il n'existe pas dans la Fonction publique de statuts spécifiques pour les personnels de l'alphabétisation. Il y a donc lieu **d'envisager la création d'une filière de professionnalisation des métiers liés à l'alphabétisation** tel que le recommande la Déclaration de politique nationale d'alphabétisation et d'éducation des adultes (DEPOLINA).

b) Les personnel des ONG et cellules de recherche-action

Les ONG sont confrontées à la même pénurie de personnels qualifiés en matière d'alphabétisation et d'éducation des adultes. Cependant, certaines cellules soutenues par des partenaires au développement ont entrepris depuis 1998, de constituer un noyau de professionnels en sciences de l'éducation des adultes à travers une stratégie consistant à :

- sélectionner des praticiens engagés dans des programmes d'éducation des adultes et ayant chacun comme spécialités de base l'un des quatre domaines du savoir que sont les langues, les mathématiques et la gestion, les sciences sociales, les sciences de la vie et de la terre ;
- assurer à ce noyau de formateurs des formations cycliques de courte durée axées sur une maîtrise de la didactique de ces quatre domaines du savoir adaptés aux exigences de l'éducation des adultes (andragogie) ;
- offrir des opportunités de spécialisation à ces formateurs dans le domaine des sciences de l'éducation des adultes, notamment dans le cadre du Programme académique Développement et Education des Adultes (DEDA) de l'Université de Ouagadougou) ;

Une demi douzaine de chercheurs/praticiens ont ainsi bénéficié de bourses offertes par l'Etat (une bourse) ; une coopération bilatérale (la coopération suisse), et une ONG de la place à savoir C3A Sarl.; les intéressés ont terminé un cycle de Maîtrise en Sciences de l'Education des Adultes et rédigé des Mémoires de recherche axés sur l'analyse des problématiques de l'éducation des jeunes et des adultes en Afrique de l'Ouest.

Cette stratégie qui a favorisé l'existence d'un noyau de professionnels en cours de spécialisation dans le domaine de l'alphabétisation et éducation des adultes, devrait être adoptée et généralisée par le Ministère afin de créer un corps de professionnels aux différents niveaux de conception, d'encadrement et d'exécution des programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes.

3-4- Recherches, innovation et bonnes pratiques

Le contexte général de l'alphabétisation au Bénin reste caractérisé par l'absence de structures de recherches et de formation des formateurs dont l'une des missions aurait été d'assurer la recherche pour une formation des adultes de qualité. Cependant, des modules de formation ont été développés dans les domaines de la didactique des langues africaines et de l'alphabétisation.

3-4-1- Politique nationale et approche systémique de la recherche

La recherche et les innovations qui doivent accompagner les programmes d'alphabétisation ne peuvent se réaliser que dans le cadre d'une politique nationale définissant les conditions de leur mise en œuvre.

Bien qu'une telle politique nationale existe depuis 2001, suite à sa validation au plan national et à son adoption par le gouvernement, elle reste inappliquée, alors qu'elle précise clairement la nécessité de la mise en œuvre d'une recherche devant favoriser l'exploration d'innovations en vue d'une meilleure adéquation des approches d'éducation des adultes avec les évolutions structurelles du secteur.

Toutefois, quelques structures ont été impliquées dans des programmes de recherche ayant un lien avec l'alphabétisation.

3-4-2- Structures de recherches existantes

Les structures étatiques existantes ayant des activités de recherches en rapport avec l'alphabétisation relèvent presque exclusivement de la recherche linguistique appliquée à travers le Département des Sciences du Langues et de la Communication (DSL) **Centre National de Linguistique Appliquée (CENALA)**.

Cependant, les programmes de recherches développés par ces structures concernent davantage la codification, la transcription des langues nationales, la didactique des langues africaines et l'alphabétisation/développement plutôt que les problématiques d'éducation des adultes au sens holistique.

Or, la formation et la recherche en alphabétisation et éducation des adultes doivent s'inscrire dans l'analyse des problématiques d'éducation des adultes et s'articuler autour des approches théoriques et pratiques des sciences de l'éducation des adultes. Au stade actuel, ces problématiques spécifiques ne font pas l'objet de recherches par les structures étatiques de l'université et du centre national de linguistique appliquée cité plus haut qui ont des missions bien précises en rapport avec la linguistique appliquée.

La création d'une filière des sciences de l'éducation des adultes est donc d'une nécessité impérieuse ; et les conditions à réunir à cette fin sont heureusement définies dans le cadre du projet sous régional de professionnalisation de la formation des formateurs d'adultes mentionné plus haut.

3-4-3- Stratégies de recherche-action et d'innovation

En dépit des insuffisances de l'Etat dans ce domaine, certains **partenaires et des ONG du secteur** ont défini des **stratégies de recherche-action** visant à garantir des formations s'inscrivant dans la perspective d'une professionnalisation accrue des praticiens, grâce à la conception de modules de formation qui soient plus en adéquation avec l'évolution structurelle de la demande et des besoins du secteur.

Ces stratégies ont permis la mise en oeuvre d'un processus durable ayant favorisé :

- **l'appropriation de méthodes novatrices** d'alphabétisation par des praticiens et chercheurs exerçant au sein des ONG et cellules de recherche action ;
- **l'expérimentation** de certaines de ces méthodes nouvelles au nombre desquelles :
 - la **pédagogie du texte (PdT)**¹ (expérimentée par l'**ONG DERANA** dans le département du Borgou au Nord Bénin), avec l'appui de la DDC/Coopération suisse;
 - **l'approche Tin Tua**² (expérimentée par les **ONG DERANA** et **SIANSON** dans le département du Borgou avec l'appui de la **DDC /coopération suisse** au Bénin),
 - des **approches axées sur l'alphabétisation et les activités génératrices** de revenu (The Hunger project Bénin ; ONG GEFAD, AFA-Bénin etc.).
- la **formation et la spécialisation** d'un noyau de cadres dans une université de la sous région qui dispose d'une offre académique en sciences de l'éducation des adultes (DEDA) ; ces praticiens et chercheurs ayant déjà réalisé des travaux de recherche qui constituent une avancée notable pour le secteur de l'éducation des adultes au Bénin.

A l'heure actuelle, **ce potentiel de chercheurs** reste à valoriser à travers la **création de structures** dont l'une des missions serait de favoriser la définition de programmes de recherches axées sur les problématiques liées à la **professionnalisation** des formateurs en éducation des adultes.

D'une manière générale, seule une politique clairement articulée peut donner une visibilité aux stratégies de recherches devant accompagner des services d'alphabétisation de qualité. Cette politique nationale existe et ne nécessite que son actualisation et son application effective.

3-4-4- Processus et Etapes de la recherche

Aujourd'hui, la recherche doit porter sur l'ensemble des segments du processus global d'alphabétisation et d'éducation des adultes au sens holistique à savoir :

- a) **En amont des processus d'éducation des adultes**, une recherche linguistique appliquée visant la codification et la transcription de toutes les langues nationales en vue de faciliter la mise à jour d'outils linguistiques permettant l'accès à l'écrit;
- b) Au niveau du segment crucial des processus didactiques intégrés en éducation des adultes proprement dits, une recherche spécifique s'impose concernant l'appropriation d'**approches intégrées et novatrices d'éducation des adultes** de nature à favoriser l'acquisition :
 - de connaissances instrumentales,

¹ Voir IDEA, Université de Genève

² Voir Association Tin Tua, FADA N'GOURMA

- de connaissances notionnelles et
- de compétences pratiques dans les domaines liés aux activités socioéconomique et culturelle des populations ;
- ce segment inclut aussi la définition de curricula et l'élaboration de matériel didactique reflétant les besoins actuels d'éducation des adultes. (et **non plus seulement des curricula d'alphabétisation au sens restreint**) ;

c) En aval des processus d'éducation des adultes, une recherche est nécessaire concernant la définition d'une stratégie de création et de renforcement **de l'environnement lettré dans les langues nationales**. Ceci concerne :

- La définition d'une politique linguistique
- La définition d'une politique éditoriale ;
- La définition d'une stratégie de développement de l'environnement lettré dans les langues nationales qui inclut l'identification des outils d'environnement lettré et la définition des modalités de leur appropriation par les néo alphabètes et par toutes les structures qui auront pour rôle d'appuyer ce processus ;
- la mise en place de stratégies d'intégration verticale et horizontale de tous les acteurs et structures qui seront impliqués dans ce processus.

Ces différentes étapes de la recherche feront l'objet d'une stratégie et d'un plan d'action s'inscrivant dans la politique nationale et dans des politiques spécifiques, linguistique, éditoriale et des stratégies d'éducation des adultes au sens holistique.

3-4-5- Les bonnes pratiques

Les innovations constituent l'un des facteurs d'amélioration de la qualité des pratiques d'alphabétisation et d'éducation des adultes dans la mesure où elles permettent d'éviter la sclérose. Au Bénin, dans ce domaine, les structures étatiques n'ont pas fourni les efforts attendus de l'Etat dans son rôle d'impulsion et d'orientation. Les insuffisances constatées et précédemment décrites ont eu pour conséquences la vétusté du matériel didactique et le caractère désuet des méthodes d'alphabétisation traditionnelle.

3-4-5-1- Foyers Ruraux

En dépit de la rareté des innovations, des **Foyers ruraux** conçus comme des structures d'accueil des pratiques lettrées pour le développement local, avaient été créés au cours des années 1993-1994 avec l'appui de l'Unesco. Ces foyers étaient destinés à accueillir les néo-alphabètes mis en situation de travaux dirigés afin de favoriser le réinvestissement de leurs acquis dans des activités de développement. Ces foyers ne sont pas exploités dans toute la mesure de leur potentiel tel qu'initialement envisagé.

3-4-5-2- Environnement lettré en langues nationales

De même, des efforts sont faits en matière de création d'un environnement lettré en langues nationales. Quoiqu'embryonnaire, cet environnement lettré est progressivement constitué de documents traduits en langues nationales et se rapportant à la vulgarisation de textes variés à savoir :

- traduction du Code des personnes et de la famille dans plusieurs langues nationales ;
- traduction de la constitution en six langues nationales ;
- traduction du code électoral ;
- traduction envisagée de textes législatifs et administratifs (communiqués des Conseils des Ministres) ;
- traduction de la charte de l'environnement ;
- traduction de documents et outils de gestion des activités économiques au profit des groupements et associations de producteurs ;
- traduction de textes de lois sur la décentralisation en sept (7) langues nationales (fon, yoruba, dendi, baatonum, gun, yom, saxwe).

3-4-5-3- Innovations et bonnes pratiques

Enfin, des efforts fournis par les **OSC** en partenariat avec des institutions bilatérales et multilatérales, ont permis d'atteindre des résultats louables. Ainsi, l'expérimentation de la **PdT**, de l'approche **Tin Tua** et des **approches axées** sur les activités génératrices de revenus (**AGR**) a favorisé :

- une acquisition plus rapide et plus efficace des compétences de lecture/écriture et de calcul écrit ;
- la production endogène d'un environnement lettré dans les langues d'alphabétisation par les néo-alphabètes ;
- l'accès à des connaissances notionnelles et pratiques dans les domaines de la gestion des activités socioéconomiques ;
- Une capacité accrue d'autopromotion des participants à ces expérimentations, grâce à leur plus grande maîtrise des stratégies de lutte contre la pauvreté dans leur milieu.

D'une manière générale, ces bonnes pratiques restent limitées une échelle réduite en raison de l'état d'avancement de l'expérimentation de ces approches novatrices conduites par les OSC. Il est attendu que leur généralisation progressive favoriserait un impact plus durable sur l'ensemble du territoire national.

3-4-5-4- Nécessité d'une généralisation des innovations

La généralisation des innovations et de leur corollaire de bonnes pratiques implique une stratégie de réplique systématique à travers la mise en œuvre de la stratégie du faire faire visant à responsabiliser les structures d'exécution de terrain, OSC, ONG et partenaires techniques. **L'Etat devant garantir la qualité des processus** à travers la **définition des termes de référence** en vue de la réalisation **d'études de faisabilité**.

Une stratégie d'appropriation des approches novatrices s'impose donc au profit de ces structures de mise en œuvre des programmes, afin de les outiller à l'effet d'une application efficace de ces différentes innovations. **La qualité des processus d'alphabétisation et d'éducation des adultes** s'analysera à l'aune des options stratégiques et opérationnelles ci-dessus décrites. Les résultats dépendront de plusieurs facteurs se situant aux niveaux ci-après :

- **les inputs** (à travers un cadre organisationnel plus adéquat marqué par une décentralisation opérationnelle plus efficace, la définition des TDR, la réalisation des études de faisabilité pour le faire faire, etc.)

- les **processus didactiques** (appropriation et application efficace des approches novatrices par les opérateurs de terrain) ;
- **les résultats attendus** des programmes à court terme (les acquis et leur réinvestissement dans les activités quotidiennes par les néo-alphabètes);
- **l'impact à moyen et long termes** des programmes qui se mesurera à travers l'amélioration des conditions de vie et de santé des populations, l'augmentation de leurs revenus, etc.

Le nouveau ministère en charge de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales aura un rôle déterminant en termes de création des conditions en vue de la mise en œuvre des orientations décrites ci-dessus. La création des dites conditions passe entre autres, par l'actualisation de la politique nationale qui permet de clarifier le diagnostic du secteur, de préciser la vision et les orientations, et de fixer les priorités au regard des problèmes identifiés.

CHAPITRE 4 : PROBLEMATIQUE DE LA MOTIVATION ET DE LA PARTICIPATION DES POPULATIONS A L'ALPHABETISATION

4-1- Bref aperçu du passé

Dans un passé récent la question de l'Alphabétisation avait occupé une place de choix dans les stratégies de développement, soutenu par un engagement politique résolu de l'Etat qui se traduisait par une série d'initiatives allant dans le sens d'une réelle promotion de l'Alphabétisation et de la promotion des langues.

L'Alphabétisation était une activité obligatoire et s'imposait à tous les citoyens du Bénin sans exception : les concepts de « **Culture Populaire et d'Alphabétisation de Masse** » en étaient les fondements.

Dans ce contexte, **l'adhésion des populations tous sexes confondus, notamment celles rurales était systématique et totale.** Leur degré d'implication dans les activités d'Alphabétisation et d'Education des Adultes initiées à leur intention était très appréciable et se traduisait par :

- la forte mobilisation des apprenants,
- le bénévolat des maîtres et maîtresses d'Alphabétisation, l'engagement et la détermination des responsables politiques au niveau local pour l'élimination de l'analphabétisme; bref
- l'Alphabétisation était à l'époque perçue par les populations comme une activité salvatrice, la seule pouvant réellement les libérer et leur assurer un véritable épanouissement ;
- l'objectif visé était de savoir lire et écrire dans sa langue maternelle pour être un bon citoyen.

Mais très tôt, précisément au lendemain des « Etats Généraux de la Culture, de la Jeunesse et des Sports de mai 1990, la rupture de la stratégie de l'Alphabétisation de masse s'est opérée par l'Etat qui a opté plutôt pour une stratégie de l'offre et de la demande en Alphabétisation et Education des Adultes. Cette réorientation des priorités gouvernementales a porté préjudice au secteur et par voie de

conséquence a modifié le mode d'organisation des programmes et la participation des populations.

4-2- Analyse de quelques résultats de campagnes d'alphabétisation de 1997 à 2007

Au Bénin, le taux d'analphabétisme reste élevé. Le recensement de la population révèle que le taux d'analphabétisme des personnes âgées de 15 ans et plus est de 67,4 % dont 78,1 % chez les femmes (RGPH-3 ; 2002).

Pour réduire ce taux d'analphabétisme, un processus d'alphabétisation a été mis en œuvre au cours de la décennie et comporte trois niveaux à savoir : l'alphabétisation initiale, la post-alphabétisation et la formation spécifique.

Quelques résultats des campagnes réalisées au cours de la décennie sont présentés dans le tableau ci-dessous :

4-2-1- Alphabétisation Initiale

Dans le tableau ci-après, figurent quelques données statistiques des campagnes d'alphabétisation initiale de 1997 à 2007.

Tableau N°4 : Statistiques des centres d'alphabétisation initiale de 1997 à 2007.

ANNEE	INSCRITS			ALPHABETISES		
	H	F	T	H	F	T
1996-1997	19 737	10 543	30 280	14 631	6 353	20 984
1997 -1998	25 372	15 390	40 762	18 629	91 85	27 814
1998 -1999	18 889	15 086	33 975	15 314	11 236	26 550
1999-2000	20 598	23 154	43 752	15 015	14 977	29 992
2000 -2001	27 287	24 898	52 185	20 359	17 544	37 903
2001-2002	24 459	20 101	44 560	19 648	15 435	35 083
2002 -2003	18 588	16 126	34 714	15 169	12 567	27 736
2003-2004	12 711	8 761	21 472	10 389	6 794	17 183
2004-2005	13 634	11 638	25 272	11 096	9 141	20 237
2005-2006	28 532	13 950	42 482	12 250	11 368	23 618
2006-2007	20 384	20 052	40 436	16 514	15 839	32 353
TOTAUX	230 191	179 699	409 890	169 014	130 439	299 453

Source : DNAEA. Les tendances induites par les chiffres présentés ci-dessus sont matérialisées par les graphiques ci-dessous.

Figure 2 : Evolution du nombre des inscrits aux programmes d'alphabétisation initiale de 1997 à 2007.

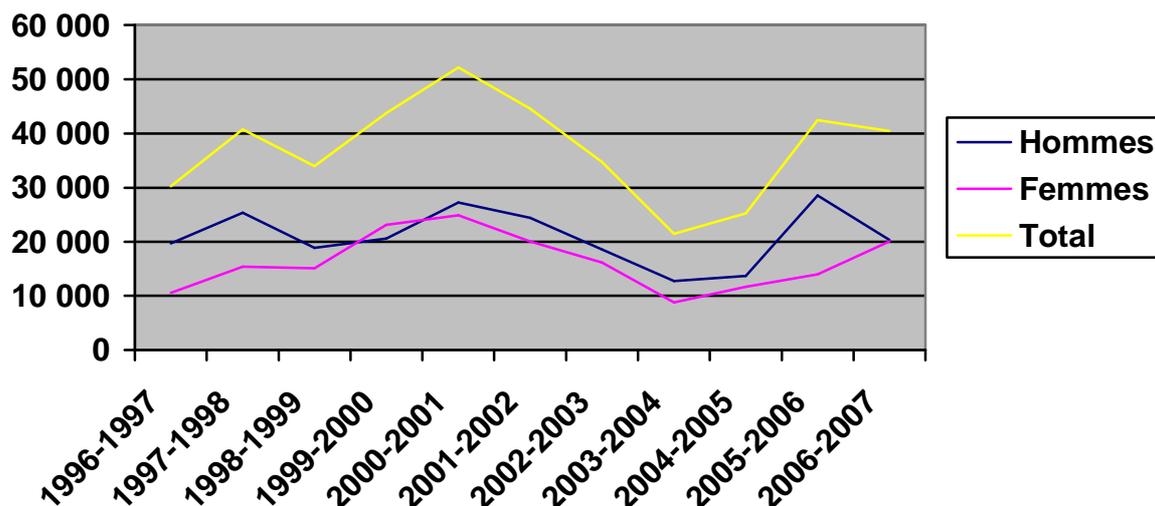
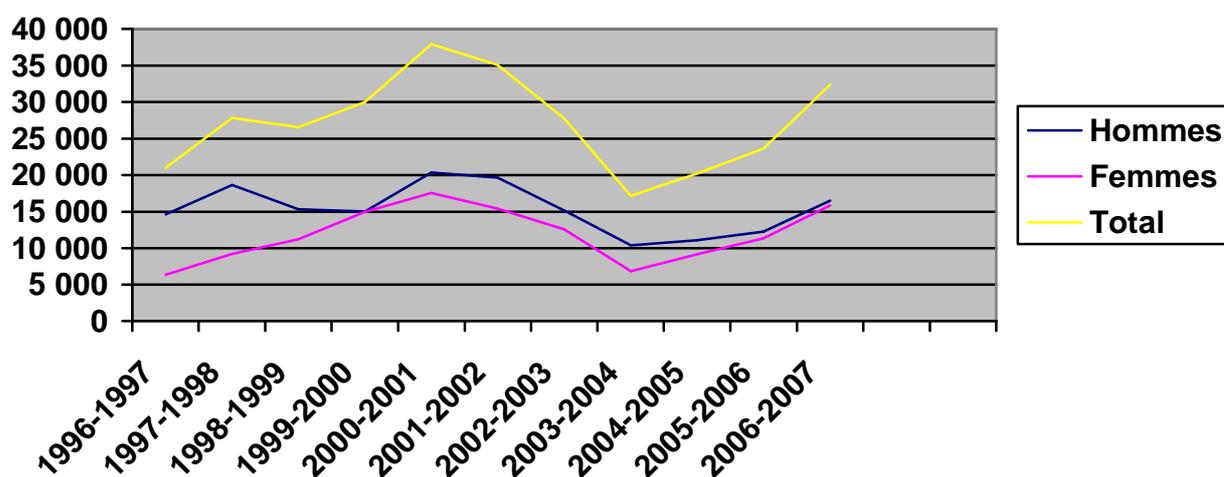


Figure 3 : Evolution du nombre d'alphabétisés au terme des programmes d'alphabétisation initiale de 1997 à 2007



Les fluctuations du nombre d'inscrits annuel s'expliquent par la rupture intervenue dans la stratégie d'alphabétisation de masse au profit de l'alphabétisation à la demande d'une part, et par l'amenuisement des ressources allouées au secteur d'autre part.

Quant aux résultats des campagnes de la période de référence, les tendances à la baisse observées en 2004, constituent le corollaire des fluctuations sus évoquées et dépendent probablement, par ailleurs, de l'inadéquation et de la qualité de l'offre.

Environ 40.000 personnes par an se sont inscrites et environ 30.000 personnes alphabétisées. Au cours de cette période, le nombre d'inscrits a évolué d'environ 6.000 personnes par an pour un taux d'échec d'environ 30%

Environ 20.000 femmes et jeunes filles se sont inscrites par an pour un total de 13.000 femmes et jeunes filles alphabétisées par an.

Le total des centres ouverts s'élève à 1800 centres environ par an pour un total de 1500 centres évalués.

4-2-2- Post –Alphabétisation

Au niveau de la post –alphabétisation, les centres ouverts représentent le ¼ des centres d’alphabétisation initiale, ceci implique que plus de la moitié des néo-alphabètes retombent dans l’analphabétisme de retour faute de mesures incitatives de post-alphabétisation.

Ce faible taux de participation s’explique par le fait que l’alphabétisation au Bénin ait longtemps souffert d’une instabilité institutionnelle marquée par :

- La modicité des moyens alloués au secteur dans le budget de l’Etat et la faiblesse des capacités tant logistiques, financières que matérielles et infrastructurelles des organes et structures chargées de planifier, coordonner suivre et superviser les activités d’alphabétisation ;
- Une absence de coordination des actions qui entraîne de ce fait l’ignorance par l’Etat des efforts accomplis par les partenaires de la société civile, les collectivités locales et les projets logés dans les ministères ;
- Un personnel aux capacités techniques insuffisantes ;
- Une tendance chez les opérateurs à vouloir tout faire rendant difficile la visibilité des résultats ;
- Une tendance à l’uniformisation des programmes sans référence aux besoins exprimés par les communautés et les groupes ayant des besoins spéciaux tels que les jeunes ruraux, les déscolarisés, les enfants de 9 à 14 ans etc ;
- La difficulté à collecter et à disposer de données fiables sur les programmes et leur efficacité ;
- L’absence de mesures incitatives de post alphabétisation de manière à garantir l’utilisation et le développement des acquis ;
- La réticence des partenaires techniques et financiers à intervenir dans un secteur peu organisé.

En effet, beaucoup reste à faire sur le plan de la participation des populations, car le degré d’implication des populations aux activités d’Alphabétisation est trop faible et leur prise de conscience de l’importance de l’Alphabétisation au regard de leur comportement n’est que virtuelle ; elles ne se sont point appropriées véritablement l’Alphabétisation. Par conséquent, l’Etat et tous les autres acteurs du secteur ont leur partition à jouer pour corriger cette situation.

4-3- Propositions pour renforcer la motivation et améliorer la participation des populations

L’Education s’affirme de plus en plus comme un droit fondamental et un pré - requis pour le développement individuel et collectif, et garantir le droit à l’Education Pour Tous devient une priorité et la satisfaction de ces droits, une responsabilité partagée des pouvoirs publics, des ONG, du secteur privé et des communautés de base qui développent divers programmes à cet effet.

Pour donner plus de visibilité aux actions d'alphabétisation et d'Education des Adultes au Bénin des réformes ont été entreprises et ont abouti à la création d'un Ministère de L'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales. Sa mission est, entre autres, de relever le défi de l'Education Pour Tous, en assurant un accès équitable à tous les analphabètes de la tranche d'âge de 15 à 49 ans, et de porter le nombre d'alphabétisés de 416 932 en 2006 à 1 132 432 en 2015, soit près de 72 000 personnes par an.

Pour ce qui concerne les femmes et les jeunes filles, une étude commanditée par la DNAEA en 2000 sur bilan et perspectives de l'Alphabétisation des femmes et des jeunes filles, a révélé que pour atteindre les objectifs de l'Education Pour Tous d'ici à 2015, à savoir « réduire de 50% le taux d'analphabétisme des femmes » il faudrait améliorer les résultats de manière à alphabétiser environ 60 000 femmes et jeunes filles par an.

Pour garantir l'atteinte de ces objectifs, il est nécessaire d'améliorer la qualité de l'alphabétisation par :

- le recrutement de personnel en nombre suffisant ;
- la formation des facilitateurs (maîtres, animateur, et superviseurs) ;
- la prise en charge desdits facilitateurs;
- la production suffisante de matériel didactique ;
- la définition de méthodes et contenus répondant aux attentes des apprenants ;
- la construction et l'équipement de centres d'alphabétisations ;
- l'élaboration de programmes spécifiques pour les groupes à besoins spécifiques :
- L'organisation d'un meilleur suivi des centres ;
- Le renforcement de l'environnement lettré ;
- La redynamisation des comités d'alphabétisation en vue de la mise en synergie de tous les acteurs.

CHAPITRE 5 : PERCEPTIONS DE L'ALPHABETISATION AU BENIN

L'une des causes de la pauvreté en Afrique en général et au Bénin en particulier est l'analphabétisme. Par conséquent, l'une des plus grandes priorités du gouvernement béninois est la lutte pour l'éradication de l'analphabétisme en permettant l'accès du plus grand nombre de béninois à l'instruction et à l'éducation.

C'est pourquoi au nombre des segments mis en exergue dans le **document de stratégie de réduction de la pauvreté** adopté par le gouvernement figure l'alphabétisation comme outil de renforcement et de développement du capital humain.

5-1- Perceptions historiques de l'alphabétisation au Bénin

A la faveur de la conférence de Jomtien sur « l'Education Pour Tous » et les nouvelles orientations démocratiques intervenues au Bénin, la nécessité de promouvoir le secteur de l'alphabétisation et l'éducation des adultes dont les fondements se trouvent clairement exprimés dans la constitution du 11 décembre 1990, les différentes approches expérimentées par les acteurs (ONG, partenaires au développement, confessions religieuses, Etat, et autres) ont contribué à une accumulation des expériences et ont permis la formulation de réponses plus adaptées aux nouvelles demandes de produits éducatifs par les communautés à la base, notamment les organisations paysannes, les groupements coopératifs, les groupements féminins, etc.

Certaines approches andragogiques novatrices adoptées dans le cadre des réformes en cours depuis 1998 ont permis une meilleure adéquation des contenus des programmes avec les besoins des populations, au regard de l'utilité des acquis d'alphabétisation dans leur auto-développement et dans le développement de leur communauté.

Les activités d'alphabétisation ne se limitaient plus à la simple transcription et à la lecture mais elles intègrent d'autres contenus tels : le calcul, la gestion et autres programmes spécifiquement conçus en fonction de leur réalités et de leur besoin immédiat de développement. Par conséquent, **La valeur d'usage des acquis d'Alphabétisation étant mieux perçue, cette dernière** représente désormais aux yeux des populations un véritable outil de développement qui suscite une plus grande motivation des participants.

Les populations ont à nouveau repris conscience de la nécessité et du bien fondé des activités d'Alphabétisation dans leur bien-être social et économique et dans le développement de leur communauté.

Cet engouement très fort pour les activités d'Alphabétisation se traduit par l'inscription massive des populations à l'ouverture des centres dans les villages. Mais le constat est qu'en cours de chemin, on note que les effectifs pléthoriques observés en début de campagne, s'amenuisent complètement à la fin de la campagne ; en l'occurrence au moment de l'évaluation des centres. On remarque ainsi une forte déperdition dans le rang des apprenants.

La participation féminine aux activités d'Alphabétisation reste problématique, les difficultés étant liées au contexte socio-économique dans lequel se déroule l'alphabétisation. Certaines de ces difficultés dépendent du statut et du rôle de la femme dans la société. Outre l'éloignement des centres et de la surcharge de travaux, on note la réticence de certains époux par rapport à l'alphabétisation de leur femme. Souvent très occupées et bien qu'ayant la volonté de se former, les femmes inscrites sont souvent absentes et n'arrivent pas à bien assimiler les cours.

5-2- Perceptions actuelles de l'alphabétisation au BENIN

Les politiques mises en œuvre au cours des dix dernières années n'ont pas eu tout l'effet attendu.

En effet, au forum national sur l'éducation, tenu en février 2007 sur l'initiative du Président de la République du Bénin, l'état des lieux dressé a révélé les constats ci-après :

- instabilité au niveau du positionnement institutionnel du secteur ;
- pléthore de structures étatiques en charge de la gestion et du pilotage du secteur ;
- absence d'une politique claire de promotion des langues nationales ;
- l'inexistence de programmes spécifiques à l'intention des femmes et des jeunes filles ;
- non prise en compte du volet « Alphabétisation » de façon explicite dans les programmes d'action des gouvernements successifs ;
- insuffisance des ressources financières allouées à l'alphabétisation : moins de 1% des ressources consacrées à l'éducation sont réservées à l'alphabétisation ;
- absence de politique de spécialisation et de renforcement des capacités du personnel de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes ;
- persistance du bénévolat des maîtres et maîtresses d'alphabétisation ;
- insuffisance numérique du personnel de coordination des services communaux d'alphabétisation du fait des départs à la retraite et des décès ;
- inadéquation des programmes de formation avec les réalités socioéconomiques et politiques des bénéficiaires ;
- absence d'articulation entre le non formel et le formel ;
- absence de coordination des interventions des opérateurs privés en matière d'alphabétisation ;
- disparité entre les régions en terme d'interventions en alphabétisation ;
- insuffisance et vétusté des infrastructures abritant les services d'alphabétisation aux niveaux départemental et communal ;
- insuffisance de locaux pour abriter les classes d'alphabétisation.

Le constat fait est qu'en dépit des investissements opérés par l'Etat, l'objectif de l'Education Pour Tous (EPT) est loin d'être atteint si des mutations sérieuses ne sont pas opérées.

L'environnement actuel est caractérisé par l'existence du Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education (PDDSE), outil de référence en matière de planification des activités du secteur de l'Education en général et de l'alphabétisation en particulier, et le choix de la stratégie opérationnelle retenue pour la mise en œuvre du volet alphabétisation de ce plan, la stratégie du faire faire.

Le contexte nouveau marqué par la création en juin 2007 du Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales (MEPALN) puis en novembre de la même année du Ministère de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MAPLN) ouvre des perspectives heureuses pour faire face aux enjeux de l'éradication de l'analphabétisme. Cette évolution institutionnelle consacre le rattachement voire l'intégration du sous secteur au système éducatif béninois, comme l'a recommandé le forum national sur l'éducation, et constitue donc une option sérieuse du Gouvernement béninois en vue de l'atteinte des objectifs de l'EPT.

CHAPITRE 6 : SUIVI ET EVALUATION DES PROGRAMMES D'ALPHABETISATION ET D'EDUCATION DES ADULTES

6-1- Le suivi des programmes

Le suivi peut être défini comme étant un processus continu de collecte et de traitement d'informations en vue d'établir des comparaisons entre les prévisions initiales et les résultats obtenus en vue d'apporter les correctifs nécessaires.

6-1-1- Les objectifs du suivi

La première supervision ou suivi de démarrage vise à :

- vérifier l'ouverture effective des centres ;
- vérifier la présence des apprenants ;
- vérifier les conditions de travail ;
- apprécier la performance pédagogique des formateurs ;
- donner un appui technique aux formateurs.

Les autres supervisions visent à :

- constater le niveau d'exécution du programme ;
- relever les difficultés rencontrées par les formateurs ou les apprenants ;
- apporter des approches de solutions aux problèmes relevés

6-1-2- Les niveaux du suivi

Lors d'une campagne d'alphabétisation, les supervisions organisées dans le cadre du suivi se situent à quatre (04) niveaux avec des périodicités variées. Ainsi :

- au niveau local, chaque suppléant du CCA appelé Superviseur visite au mois une fois par mois chaque centre de son ressort territorial pour apporter son appui andragogique au maître alphabétiseur ; dans ce cadre, il ne fait pas usage de fiche de supervision.
- au niveau de la commune, trois (3) supervisions au moins sont effectuées par centre par le Coordonnateur Communal d'Alphabétisation (CCA) ou son suppléant avant la fin de la campagne ; il s'agit d'un suivi administratif et andragogique portant sur :
 - o le fonctionnement des centres,
 - o les rapports sociaux entre les acteurs locaux et
 - o la qualité du processus d'enseignement/apprentissage ;
- au niveau départemental, il y a une (01) supervision au moins par centre par une équipe de trois membres et dirigée par le Responsable d'Agence avant la fin de la campagne ; il s'agit ici d'un suivi administratif, de contrôle et d'appui ;
- au niveau national, une équipe de supervision et de contrôle de la bonne exécution des programmes constituée des cadres de la Direction Nationale et quelquefois des PTFs sillonne des communes d'un département donné au moins une fois avant la fin de la campagne en compagnie du Directeur Départemental et du Chef du Service Suivi-évaluation ; il s'agit ici d'un suivi essentiellement administratif et de contrôle.

6-1-3-Le processus de suivi

La mise en oeuvre des programmes implique un processus opérationnel qui comprend les étapes ci-après :

- La planification initiale des activités qui consiste à fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs à atteindre au cours de la campagne d'alphabétisation;
- L'identification des stratégies de mise en œuvre des programmes ;
- La détermination des ressources humaines et matérielles nécessaires à la mise en œuvre

6-1-3-1- Les outils de suivi/supervision

Les outils de suivi sont constitués par les différentes fiches de collecte de données qui sont concrètement utilisées à chaque niveau du suivi lors des supervisions. De par leur structuration, elles varient d'un prestataire à un autre. On peut citer notamment :

- la fiche de suivi
- la fiche de supervision
- la grille d'observation des séances d'apprentissage

6-1-3-2- Les repères de référence

- la fiche de progression des cours
- le plan de fonctionnement du centre
- le cahier de suivi (archives servant à consigner les observations relatives aux supervisions successives exécutées au niveau de chaque centre.

6-1-3-3- Des sources de vérification

- les rapports de suivi/supervision

6-1-4- La méthodologie du suivi

Le suivi des activités d'alphabétisation réside principalement dans la supervision des activités sur le terrain. Pour ce faire, la démarche se résume essentiellement en la préparation technique, la préparation administrative et l'exécution. Dans le cadre de la préparation technique, il s'agit de se doter du programme de formation et des syllabaires relatifs aux centres à superviser et les relire puis d'élaborer/actualiser la fiche de supervision si nécessaire.

La préparation administrative consiste à élaborer un planning de supervision, faire établir un ordre de mission et mettre en place le moyen roulant.

L'exécution de la supervision prend en compte :

- l'observation des différentes étapes du déroulement du cours ;
- le remplissage de la fiche de supervision ;
- le recueil des préoccupations du maître, des apprenants et du comité local d'alphabétisation ;
- l'apport d'éléments de réponses aux préoccupations recensées et aux constats faits ;
- la signature de la fiche de supervision par le superviseur, le maître et le chef du village si possible ;
- la rédaction d'un rapport.

6-2- L'évaluation des programmes

L'évaluation est une opération qui consiste à analyser une action entreprise, émettre un jugement de valeur afin de prendre les décisions qui s'imposent. La mise en œuvre correcte d'un programme d'alphabétisation requiert une évaluation diagnostic, une ou plusieurs évaluations formatives, une évaluation sommative et une évaluation d'impact.

Dans le contexte béninois, entre 1997 et 2007, l'évaluation des apprentissages s'effectuait à l'interne avec une fréquence régulière à la fin de chaque campagne.

Cette évaluation est sanctionnée par la délivrance d'attestations validées par la Direction nationale de l'alphabétisation.

Par contre, l'évaluation externe des programmes est une pratique moins courante sauf pour les programmes financés par les PTF.

6-2-1- Les mécanismes et modalités d'évaluation

L'évaluation s'effectue, d'une part, au regard des apprentissages et, d'autre part, au regard du fonctionnement des programmes. L'évaluation des apprentissages s'effectue sur la base d'épreuves conçues conformément aux programmes exécutés. Il est à remarquer que cette forme d'évaluation s'apparente au mode d'évaluation sommative dont l'application aux adultes en situation d'apprentissage peut avoir des effets psychologiques contre productifs.

Quant à l'évaluation des programmes qui vise à analyser les rôles et responsabilités des acteurs au regard du bon fonctionnement des structures d'exécution, elle n'est pas courante. Cette insuffisance est préjudiciable à la qualité de l'organisation des programmes.

6-2-2- Les outils d'évaluation

Ce sont entre autres :

- la fiche d'évaluation
- les tests/épreuves d'évaluation
- les fiches de notes
- les fiches statistiques
- la fiche de synthèse des données.

Les repères d'évaluation

- La fiche de progression
- Le cahier de cours

6-2-3- Les épreuves d'évaluation

Les épreuves généralement administrées à la fin des programmes varient selon les niveaux d'étude.

- Au niveau de l'alphabétisation initiale : les épreuves généralement administrées à la fin sont les suivantes :
 - o Dictée (notée sur 20 points)
 - o Calcul (notée sur 20 points)

- Lecture (notée sur 10 points)
- Questions de compréhension (notée sur 10 points)
- Ecriture/Copie (notée sur 10 points)

La moyenne d'admission est de 35 points sur un total de 70.

- Au niveau de la post alphabétisation :
 - Calcul complexe (notée sur 20)
 - Gestion (tenue des cahiers de gestion ; notée sur 20)
 - Rédaction : correspondance administrative ; procès verbal de réunion ; (notée sur 20)
- Au niveau des formations spécifiques, les normes d'évaluation des apprentissages ne sont pas encore valides.

6-3- Difficultés et perspectives en matière de suivi

D'une manière générale, les pratiques de suivi/supervision sont marquées par des insuffisances en terme de fréquence irrégulière des visites de supervision, de difficultés des équipes d'exécution à respecter la durée des programmes de formation, des difficultés des maîtres et des superviseurs à résoudre des questions d'ordre didactique et méthodologique au regard de certains concepts et démarches mathématiques et scientifiques. Ces deux difficultés renvoient au contenu et à la qualité des formations assurées à ces différents personnels en charge du suivi et de l'évaluation.

Quant aux pratiques d'évaluation, elles restent calquées sur les modalités appliquées dans le formel au détriment des approches appropriées à l'éducation des adultes dont la finalité demeure l'habilitation et la capacitation de ces adultes et non leur élimination par des procédés traditionnelles d'évaluation.

En ce qui concerne l'évaluation d'impact, cette pratique reste irrégulière dans les programmes étatiques, mais assez fréquente dans les programmes des ONG. Or, sa finalité est, entre autres, d'analyser les conditions de pérennisation des acquis et de leurs effets induits sur le développement des communautés bénéficiaires.

Au regard de ces difficultés, la recherche et la formation professionnelle constituent des priorités pour doter le système d'éducation non formelle des personnels spécialisés dans le domaine du suivi/évaluation.

CHAPITRE 7 : PERSPECTIVES ET ATTENTES DU BENIN

Ce dernier chapitre est consacré aux perspectives de renforcement de l'EdFoa au Bénin, conformément aux objectifs de l'EPT, des OMD, des défis de l'environnement et des autres préoccupations majeures de la communauté internationale.

7-1- Perspectives

Les défis majeurs de l'Edfoa au Bénin concernent la poursuite des objectifs de l'EPT en général, et des préoccupations nationales, notamment celles relatives à la

réduction de la pauvreté en particulier. A ce titre, les mesures envisagées sont les suivantes :

- Accroissement des taux annuels d'inscription dans les centres d'alphabétisation ;
- Construction d'un nombre accru de centres d'alphabétisation en vue de répondre à la forte demande ; des ressources internes sont déjà mobilisées à cet effet et d'autres apports sont attendus ;
- Renforcement des capacités des personnels du sous secteur, qu'ils soient étatiques ou de la société civile ;
- Introduction et généralisation progressive des innovations en EdFoa ;
- Développement de l'environnement lettré dans les langues nationales.

Au regard de ces défis, des perspectives nouvelles sont définies par le nouveau ministère de l'alphabétisation qui envisage :

- l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel ; à ce titre, 132 écoles expérimentales seront ouvertes dès la rentrée scolaire d'octobre 2008 ;
- la mise en place de mécanismes relatifs à une passerelle entre le formel et le non formel ;
- la définition d'une stratégie de développement de l'environnement lettré qui vise à créer les conditions d'une utilisation écrite courante des langues nationales dans tous les domaines d'activités quotidiennes d'ordre socioéconomique et culturelle des populations ;
- Renforcement de la politique éditoriale par l'appui à la production de manuels et de matériel didactique en langues nationales, notamment à travers la réhabilitation du Centre d'Édition de Manuels d'Alphabétisation (CEMA).

L'ensemble de ces engagements résume par ailleurs les attentes du Bénin.

7-2- Attentes du Bénin

- l'appui à la recherche en matière d'innovations dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes ;
- l'appui au renforcement des capacités techniques et professionnelles des personnels du secteur ;
- l'appui des partenaires à la mobilisation des ressources ;
- l'appui à la formulation de programmes spécifiques en faveur des femmes ;
- l'appui à l'utilisation des TIC dans les programmes d'EdFoa.

CONCLUSION

Si le cadre juridique et législatif comporte des dispositions claires et pertinentes, et si un document national de politique (DEPOLINA) a été adopté depuis 2001, les lenteurs d'application des réformes y afférentes restent un sujet de préoccupation majeure.

En effet, les ressources nécessaires à la pleine application des réformes et des innovations attendues en matière d'alphabétisation et d'éducation des adultes restent

en deçà des exigences. De même, les infrastructures d'accueil restent à construire et à équiper ; les personnels, quant à eux, doivent bénéficier d'une formation professionnelle accrue.

Par ailleurs, la recherche et les innovations doivent accompagner tous ces processus en vue d'améliorer la qualité du matériel didactique et des approches d'alphabétisation et d'éducation des adultes.

Quant à la participation des populations, des mesures incitatives sont nécessaires en vue de susciter et d'entretenir leurs motivations, notamment grâce à une rupture effective entre la perception instrumentale de l'alphabétisation (accès à l'écrit) et une vision holistique axée sur l'alphabétisation et les activités de développement.

En ce qui concerne le suivi-évaluation, il doit cesser d'être un processus d'élimination des faibles pour devenir un outil d'amélioration de la qualité de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes.

Le gouvernement béninois actuel, inscrivant son action dans la vision d'un Bénin émergent, entend faire de l'EdFoa un axe majeur des stratégies de réduction de la pauvreté. C'est tout le sens qu'il donne à la création récente d'un Ministère de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales.

BIBLIOGRAPHIE

- 1 – Actes du Forum National sur le Secteur de l'Education, 2007.
- 2 – Constitution de la République du Bénin, 1990, Onépi, 67 pages.
- 3 – Déclaration de Politique Nationale d'Alphabétisation et d'Education des Adultes au Bénin, 2001, DNAEA, 40 pages.
- 4 – La Déclaration de Hambourg, l'Agenda pour l'avenir, 1997, UNESCO, 56 pages.
- 5 – Perspectives de stratégies à long terme Bénin, 2025.
- 6 – Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education 2006-2015 - Tome 1, 2006, 165 pages.
- 7 – Rapport de synthèse du bilan à mi-parcours CONFINTEA V, 2003, UNESCO, 23 Pages.
- 8 –Recueil des lois sur la décentralisation, 2002, 172 pages.
- 9 – Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté, 2007, MEPDEAP/CSPRES, 163 pages.
- 10 – Synthèse des résultats du RGPH 3, 2002, INSAE, 34 pages.